



ÉPERNAY DANS LA GRANDE GUERRE :

De l'engrenage à l'occupation

∞ 16 ans - 18 ans ∞

Archives municipales d'Épernay

∞ *Livret élève* ∞

Directrice : Mme LAKOMY

Professeur-animateur : M. de GOSTOWSKI

LA GRANDE GUERRE ÉCLATE : UN ENGRENAGE D'ALLIANCES

Un réseau d'alliances

1 - Quels sont les **pays engagés dans les deux systèmes d'alliance** en Europe ?

TRIPLE ALLIANCE	TRIPLE ENTENTE

2 - Comment se nomment des alliances comme la Triple Entente et la Triple Alliance ? **Définissez.**

3 - Que revendiquent...

... la Serbie ?	<hr/> <hr/>
... la France ?	<hr/> <hr/>
... l'Italie ?	<hr/> <hr/>

4 - Sur quel argument repose **la revendication serbe** ?

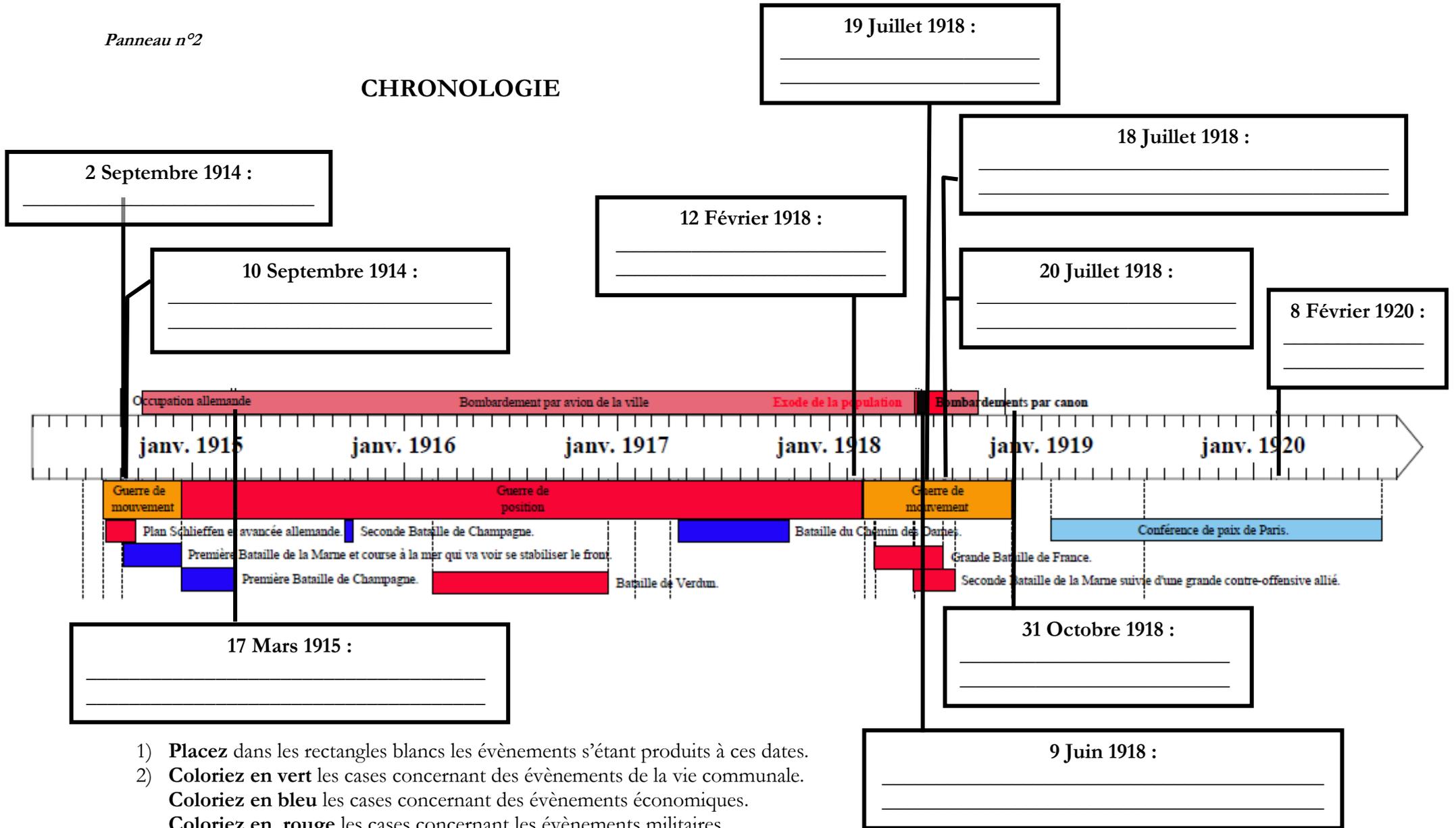
5 - Quel Etat **soutient cette revendication** Serbe ? Pourquoi ?

- La Russie L'Autriche-Hongrie Les Etats-Unis

6 - Quelle **conséquence** cette revendication serbe pourrait avoir pour l'Autriche-Hongrie dans sa position stratégique en Europe ?

- L'Autriche-Hongrie germanique serait privée d'une partie de son peuple. L'Autriche-Hongrie se verrait privée d'une partie de son territoire et d'un vaste accès à la mer Adriatique. Le royaume serbe deviendrait plus puissant que l'Autriche-Hongrie.

CHRONOLOGIE



- 1) Placez dans les rectangles blancs les évènements s'étant produits à ces dates.
- 2) Coloriez en vert les cases concernant des évènements de la vie communale.
Coloriez en bleu les cases concernant des évènements économiques.
Coloriez en rouge les cases concernant les évènements militaires.

LES HOMMES S'EN VONT EN GUERRE

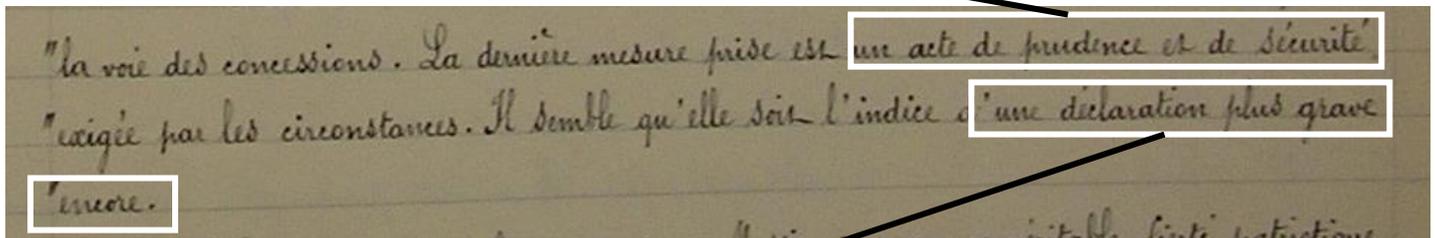
1 - Comment nomme-t-on l'ordre de réquisition des hommes en âge de combattre ?

- La mobilisation est votée le 2 Août 1914 par l'Assemblée Nationale. L'enrôlement est voté le 2 Août 1914 par l'Assemblée Nationale. Le recensement est voté le 2 Août 1914 par l'Assemblée Nationale.

2 - D'après le discours de Maurice POL-ROGER, maire d'Epernay, au Conseil Municipal, cette annonce était-elle **une surprise** ? Pourquoi ?

3 - Dans ce même discours, comment comprenez-vous les **passages encadrés** ?

Selon vous, que **craint la France** avec cette décision ? Qui est montré comme **l'agresseur** ?



En vous aidant des deux premiers panneaux, **quelle « déclaration plus grave encore » pourrait être annoncée** ? A quelle date ?

4 -D'après Maurice POL-ROGER, quel est l'**état d'esprit des Sparnaciens** à l'annonce de cette décision ?

- Une totale indifférence car la guerre ne sera pas longue. Une grande angoisse. Ils ont peur de quitter leur famille. Une grande sérénité. Ils sont investis de leur devoir envers la Nation.

5 - Pourtant **quelle rumeur** doit démentir le maire dès le lendemain ?

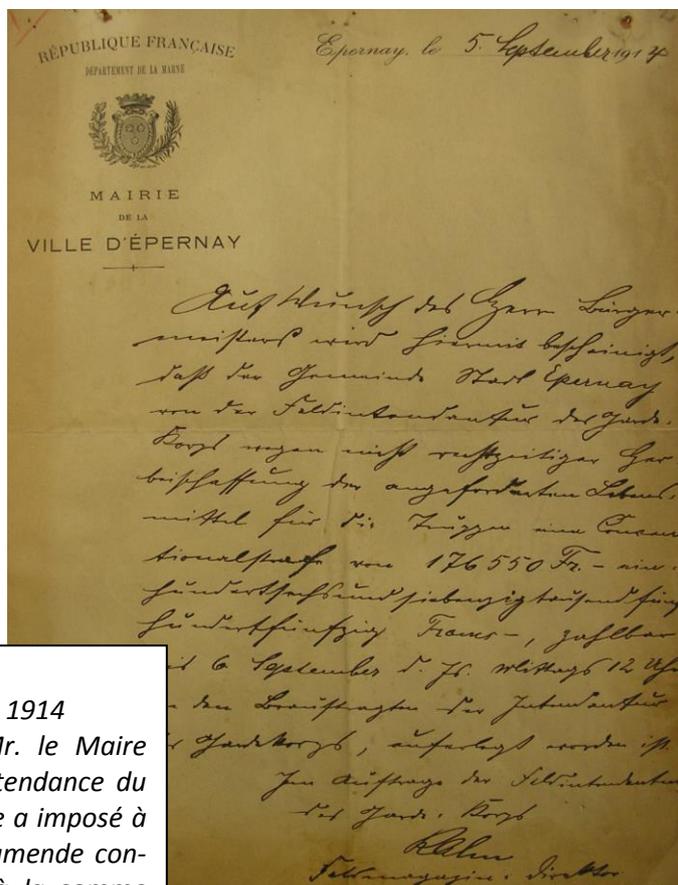
6 - En quoi cette rumeur vient **nuancer le discours du maire du 1^{er} Août 1914** ?

L'OCCUPATION ALLEMANDE

1 – En vous aidant des indications du panneau, **soulignez en rouge** dans la traduction du document ci-contre la première exigence de l'occupant à son arrivée dans la ville ?

2 – La ville d'Épernay est-elle parvenue à répondre aux exigences de l'Occupant ? **Soulignez en bleu** dans le même document.

3 – **Que fera**, dans les jours qui suivent, **l'armée allemande** avec cette amende de guerre ? Pour quel **motif** réel ? Aidez-vous du panneau et d'un document dans la vitrine.



Traduction:
 Epernay, le 5 septembre 1914
 Sur la demande de Mr. le Maire nous certifions que l'intendance du corps de la garde royale a imposé à la ville d'Epernay une amende conventionnelle s'élevant à la somme de 176 550 frs payable le 6 septembre à compter de midi, pour n'avoir pas livré à temps les vivres nécessaires à la troupe.
 Au nom de l'intendance de la garde royale
 Signé Kahn

Amende de guerre infligée à la ville d'Épernay, Archives municipales d'Épernay, 4H36

4– Quelle **tradition orale populaire** explique la restitution de l'amende de guerre ? Aidez-vous d'un document dans la vitrine (annexe n°6).

- L'armée allemande a négocié la restitution contre des bouteilles de champagne.
- L'armée allemande aurait souhaité récompenser le Dr. VERRON des soins qu'il a apporté à un « prince de l'Empire ».
- L'armée allemande se rend compte du caractère exagéré de l'amende.

5 – Dans le texte ci-dessous, **entourez en bleu** les éléments qui confirment cette tradition orale et **entourez en rouge** ceux qui la rendent impossible. **Répondez** ensuite aux questions dans les encadrés concernés.

Von BÜLOW et S.A.I. Auguste-Wilhelm

Le séjour à Epernay de von Bülow ¹ et d'Auguste-Wilhelm, quatrième fils du Kaiser ², fut rapide {...} Il a été {...} relaté par M. Claude Chandon ³ en ces termes :

« Cependant (9 Septembre), je recevais le matin la visite d'un officier arrogant qui m'annonçait officiellement la venue de mes personnages. Le même officier se présenta de nouveau à treize heures et demie, accompagné du maire, envers lequel il fut très discourtois. {...} Pendant ce temps, on dressait la table pour soixante personnes. {...}

Vers dix-huit heures, von Bülow et le Prince arrivèrent dans une voiture fermée Benz. {...} Le Prince {...} fut affable. Il m'adressa des condoléances pour la mort récente de mon père [...].

Je le conduisis à sa chambre. Comme je le quittais, il me pria de dîner à sa table. {...} C'était bien la chose la plus curieuse qui fût que d'être convié chez soi-même et de refuser l'invitation. [...]

Le lendemain 10 septembre, à huit heures et demie, les vingt et un officiers qui avaient envahi ma maison, l'Excellence et le Prince étaient partis dans la direction de Chouilly. »

Extrait de L. LEPAGE, *Epernay pendant la Guerre*, Paris

1 – Karl von BÜLOW est un général allemand.

2 – Terme utilisé pour parler de l'empereur allemand.

3 – Membre de la famille propriétaire du champagne Moët et Chandon

Un Prince de l'Empire est-il passé à Epernay ?

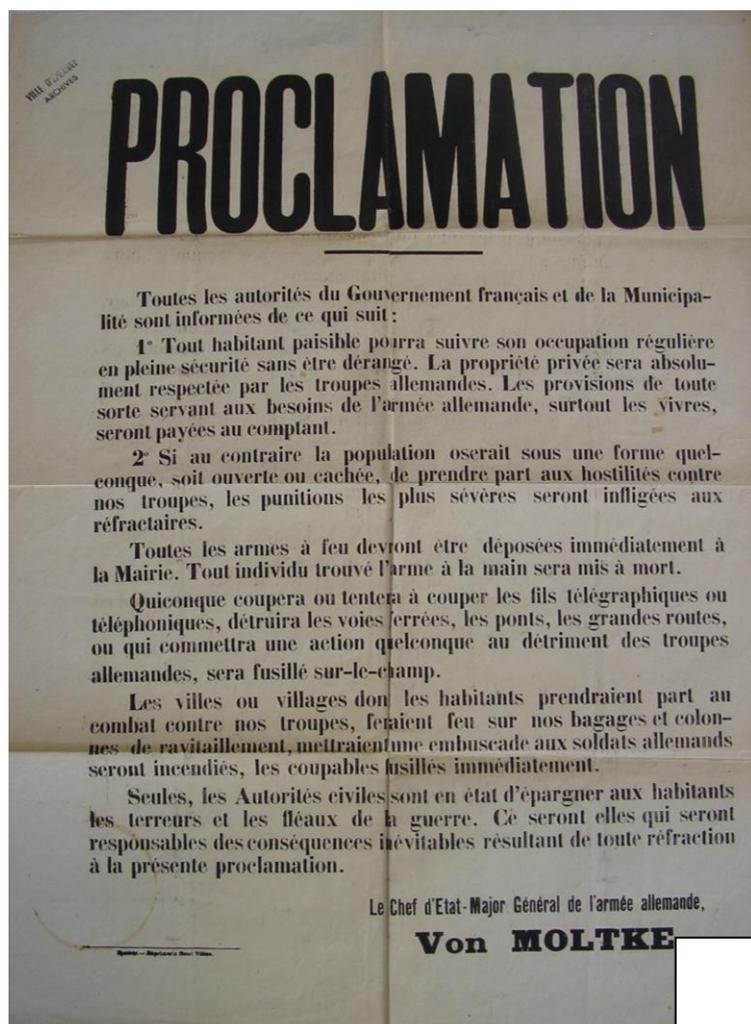
Un Prince allemand a-t-il été blessé et soigné à Epernay ?

6 – **Qu'interdit la Proclamation** du Chef d'Etat-Major Général de l'armée allemande von MOLTKE ?

- L'armée allemande interdit aux Sparnaciens de parler aux soldats. L'armée allemande interdit aux Sparnaciens de parler en Français. L'armée allemande interdit aux Sparnaciens de résister contre l'occupation de la ville.

7 – Complétez le tableau ci-dessous :

Actes de résistance des Sparnaciens <i>(frise chronologique)</i>	De véritables actes de résistance ? <i>(annexes n°2 et 3)</i>
<hr/> <hr/> <hr/>	Seule action possible de résistance.
<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>
<hr/> <hr/> <hr/>	Aucun drapeau allemand n'a jamais été placé sur la gare. Il ne peut donc pas avoir été enlevé.
<hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/>



8 – **Entourez** sur l'affiche de Proclamation du général von MOLTKE ce que risque la population en cas de résistance à l'occupant.

9 – D'après la carte de position du front sur le panneau n°5, pourquoi, selon vous, les troupes allemandes **détruisent le pont de Marne** avant de se replier ?

Proclamation du Chef d'Etat major allemand von MOLTKE
Archives municipales d'Épernay, 4H35